



VOS DROITS

SAVEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE DE CHANGER D'ASSURANCE DE PRÊT IMMOBILIER ?

► **Vous avez signé votre offre de prêt il y a moins d'un an**

Vous avez **12 mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt** pour résilier votre assurance à tout moment, en respectant le délai minimum de 15 jours avant la fin de cette période de 12 mois.

► **Vous avez signé votre offre de prêt il y a plus d'un an**

Vous avez la possibilité de résilier **vosre offre de prêt chaque année** à la date d'échéance prévue dans votre contrat, en respectant un délai de préavis de deux mois.

► **L'offre retenue doit présenter un niveau de garanties équivalent** à celui de l'assurance de prêt de l'établissement bancaire.

► **L'organisme prêteur ne peut modifier les conditions d'octroi du prêt** négociées en amont (taux d'emprunt, frais de dossier...).



“ J'ai souscrit à AÉSIO Protection Emprunteur et je suis très content du service apporté. J'ai été bien accompagné lors de la résiliation de mon ancienne assurance. AÉSIO mutuelle a pris en charge les formalités administratives avec ma banque. Un véritable gain de temps. ”

Fabrice - 33 ans



aesio.fr



AÉSIO MUTUELLE

VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS
ET VOUS CONSEILLE DANS VOTRE CHOIX.

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ-NOUS :

PAR E-MAIL :

Pour toute question sur votre dossier et la gestion de votre contrat :

gestion@aesioprotectionemprunteur.fr

Pour déclarer un sinistre :

sinistre@aesioprotectionemprunteur.fr

SUR INTERNET

aesio.fr

* Offre sous conditions. Exemple d'économies, sur le coût total de votre assurance de prêt, selon profil de l'emprunteur au 31/12/2018. Pour un couple de 35 ans, cadre, non-fumeurs, empruntant 200 000 € sur 20 ans à un taux de 1,5 % avec une date d'effet au 31 décembre 2018, assurés à 100 % chacun en Décès/Incapacité/Invalidité. Economie moyenne constatée par rapport à un panel d'offres concurrentes (Enquête Utwin du 04/10/2017) sous réserve de décision médicale de l'assureur. Contrat AÉSIO Protection Emprunteur souscrit auprès de QUATREM (Société du groupe Malakoff Médéric, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est sis 21 rue Laffitte - 75 009 Paris, Société anonyme au capital de 510 426 261 €, immatriculée au RCS Paris 412.367.724) par l'Association des Assurés pour une Protection Solidaire, (Association à but non lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901, siège social est situé au 2 Quai du Commerce 69009 Lyon) distribué par AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS et géré par TWINSEO (SAS au capital de 250 000 € - RCS Lyon n°821.873.734, courtier immatriculé à l'Orias sous le n° 16005411 (www.orias.fr), Siège Social : 2 Quai du Commerce, 69009 Lyon. L'activité de ces entreprises relève de l'ACPR : 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimeur : EC Communication - ZI de Berret - 5 avenue de la Floure - 30200 Bagnols-sur-Cèze - Crédits photos : AdobeStock, Shutterstock - Réf. : 21-001-010

AÉSIO PROTECTION EMPRUNTEUR

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 15 000 €*
SANS EFFORT.



AÉSIO PROTECTION
EMPRUNTEUR
AÉSIO MUTUELLE





AÉSIO PROTECTION EMPRUNTEUR

ASSURE PLUS QU'UN PRÊT...

Notre contrat vous protège, dans les meilleures conditions de garanties et de prix.

L'assurance de prêt est indispensable à l'obtention de votre ou de vos prêt(s) immobilier(s) auprès de la banque.

Avec AÉSIO Protection Emprunteur, grâce à une couverture adaptée à vos besoins, vous protégez parfaitement votre investissement, tout en répondant aux exigences de votre banque.

4 RAISONS DE CHOISIR AÉSIO PROTECTION EMPRUNTEUR

1 UNE OFFRE 100 % PERSONNALISABLE



- ▶ **Une assurance sur-mesure** : après une étude détaillée de votre projet, votre conseiller vous propose des garanties adaptées à votre profil.
- ▶ **Pas de mauvaise surprise** : les garanties sont certifiées équivalentes et conformes aux garanties exigées par les organismes prêteurs dès la première tarification.
- ▶ **Un contrat protecteur** : vous pouvez être couvert en cas de pathologies du dos et psychiatriques, sans aucune condition d'hospitalisation.
- ▶ **Une assurance ajustée à vos exigences** : les exclusions éventuelles sont claires, limitées, et rachetables si votre situation l'exige.
- ▶ **Une sécurité garantie** : les garanties sont irrévocables durant toute la durée du contrat ; hormis si pratique d'un sport à risque en cours de contrat.

2 UN TARIF 100 % ÉCONOMIQUE



- ▶ Un tarif ajusté qui vous garantit des économies par rapport au tarif de votre banque. **Parce que vous êtes unique, nous vous proposons une assurance qui vous correspond !**
- ▶ **Un tarif garanti** : le tarif est maintenu sur toute la durée du contrat.

3 UNE SOUSCRIPTION 100 % SIMPLE ET RAPIDE

- Échangez **en agence ou par téléphone** avec un conseiller AÉSIO mutuelle. **ou** Réalisez une **simulation en ligne** sur aesio.fr.
- L'accès à votre **Espace Adhérent personnalisé** est créé dès la réalisation d'une proposition.
- Vous réalisez rapidement vos formalités médicales en ligne sur un **espace sécurisé**. Vous consultez vos **devis et documents** contractuels.



En cas de résiliation d'un contrat existant, nous prenons en charge les formalités administratives avec votre banque.



Vous êtes accompagné(e) à chaque étape par nos conseillers.

4 DES FORMALITÉS MÉDICALES ALLÉGÉES

- ▶ **Un questionnaire de santé simplifié** pour les prêts de moins de 500 000 € et pour les assurés de moins de 45 ans.
- ▶ **Un espace médical totalement sécurisé.**
- ▶ **Un accès à nos réseaux agréés CBSA*, Bilan Santé Vitton, ARM*** pour vos examens médicaux : obtenez un rendez-vous sous 48h et sans avance de frais.

* CBSA : Centre de Bilan de Santé. / ARM : Analyse du Risque Médical